

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq BP 80479 59208 Tourcoing Cedex

Tél.: 03 20 23 37 00 Fax: 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU NORD VILLE DE TOURCOING Arrêté infraction au RSD 81 rue Nationale appartement C23,

SERVICE COMMUNAL D'HYGIENE ET DE SANTE SCHS – UTS - 2021/01739-JR-AC - AM n°30

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu les articles L 2212-2 et 2122-34 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 avril 1979 portant Règlement Sanitaire Départemental du Nord et en particulier les articles 32, 33 et 40-1,

Vu le décret n°2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent,

Vu les plaintes formulées par Madame CHARLOTTE CHOWANSKI, locataire du logement sis à TOURCOING 81 rue Nationale appartement C23,

Vu le constat du 29 juin 2022 dans le logement sis à TOURCOING 81 rue Nationale appartement C23, établi par Monsieur Jérôme RICHIR, inspecteur de salubrité du Service Communal d'Hygiène et de Santé, dûment commissionné et assermenté.

Etant donné l'état d'indécence du logement sis à TOURCOING, 81 rue Nationale appartement C23, entraînant un risque pour la santé de leurs locataires en titre,

Vu les courriers des 21 juillet 2022 et 26 septembre 2022 adressés à 3F NOTRE LOGIS, propriétaire du logement, lui demandant de prendre les mesures nécessaires pour remédier aux causes d'indécences/d'insalubrité constatées, à savoir :

- Un haut taux d'humidité est détecté au niveau des murs des chambres et des pièces d'eau au premier étage du logement ainsi que sur le pourtour de leurs fenêtres; cette humidité est accompagnée d'un développement de moisissures à divers endroits du premier étage; RSD59-32,33
- D'importantes fissures sont visibles au niveau de la chambre de droite et de sa pièce d'eau ; RSD59-32,33
- Les entrées d'air des pièces sèches débouchent sur des caissons de persiennes fermés (inefficace); RSD59-40.1
- Les lavabos des pièces d'eau ne sont pas correctement fixés et risque de chuter ;
 RSD59-32,33
- Le parquet du séjour semble dégradé par l'humidité. RSD59-32.33

Etant donné l'absence de réaction de 3F NOTRE LOGIS,

Etant donné le nouveau constat effectué le 4 septembre 2023 dans le logement sis à TOURCOING 81 rue Nationale appartement C23, montrant qu'aucun travaux n'ont été réalisés.

(((|Vita/j||e 03 20 233 300 ||) Considérant qu'Il y a lieu de prendre les mesures de police édictées par les circonstances.

ARRETONS

<u>Article 1</u> – 3F NOTRE LOGIS, propriétaire du logement sis à TOURCOING (59200), 81 rue Nationale appartement C23,, est mis en demeure dans les plus brefs délais et, en tout état de cause, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de notification du présent arrêté de réaliser les travaux suivants :

- Suppression des causes d'infiltration, d'humidité et de développement de moisissures ;
 RSD59-32,33
- D'importantes fissures sont visibles au niveau de la chambre de droite et de sa pièce d'eau ; RSD59-32,33
- Identification et suppression de la cause des fissures ; RSD59-32,33
- Mise en place d'entrées d'air efficaces au niveau des pièces sèches ; RSD59-40.1
- Fixer solidement les lavabos des pièces d'eau ; RSD59-32,33

Article 2 – A l'issue de ce délai maximum, en cas d'inobservation de ces dispositions, la procédure reprise aux articles du Règlement Sanitaire Départemental ainsi que le Décret n° 2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent sera engagée à l'encontre de propriétaire.

Article 3 – Le présent arrêté lui sera notifié, par lettre recommandée avec accusé de réception et transmis à Monsieur le Préfet du Département du Nord.

Article 4 – Un recours peut être déposé auprès du Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Article 5 – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Commissaire Central de Police, Chef du Groupe de Circonscription de Tourcoing sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le vendredi 15 mars 2024

Par délégation du Maire Jean-Marc VANGILVIN

Conseiller Municipal Délégué en charge de l'Hygiène, de la Salubrité, des Cimetières, de la Police Funéraire et de l'Etat Civil jmvangilvin@ville-tourcoing.fr

Envoyé en Préfecture le Publié sur le site de la Ville le

1 5 MARS 2024